

## NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME ENTRE JANVIER ET JUIN 2018

*Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées mensuellement à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.*

Entre janvier et juin 2018, le BCNUDH a documenté 3.316 violations et atteintes aux droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la RDC, soit une forte augmentation par rapport à la même période l'année précédente (2.822 violations). Cette augmentation globale est préoccupante, notamment au vu des violations de plus en plus généralisées des droits civils et politiques de la persistance des restrictions à l'espace démocratique, alors que le pays se prépare à des échéances électorales déterminantes pour la stabilité de la RDC et de la région. Cette détérioration de la situation des droits de l'homme est également préoccupante eu égard à la persistance de conflits interethniques et intercommunautaires ainsi qu'à l'activisme accru de plusieurs groupes armés et milices, confirmant une fois encore des tendances déjà relevées en 2016 et 2017.

Plus de 64% des violations documentées durant le premier semestre 2018 ont été commises par des agents de l'Etat, qui ont notamment été responsables des exécutions extrajudiciaires d'au moins 202 personnes, dont 24 femmes et deux enfants, sur l'ensemble du territoire de la RDC. Les combattants de tous les groupes et milices armés confondus ont quant à eux commis près de 36% des violations documentées et ont été responsables de l'exécution sommaire d'au moins 393 personnes, dont 67 femmes.

Parmi les agents de l'Etat, les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) sont ceux ayant commis le plus grand nombre de violations et sont responsables de près du tiers des violations documentées par le BCNUDH (1.009 violations, dont les exécutions extrajudiciaires de 145 personnes, dont au moins 16 femmes et six enfants) au cours de ce semestre. Il s'agit d'une forte augmentation par rapport au premier semestre 2017 (663 violations). Les agents de la PNC ont pour leur part commis 779 violations, dont les exécutions extrajudiciaires de 43 personnes, dont au moins sept femmes. La moitié de ces violations concerne le droit à la liberté et la sécurité de la personne.

Dans les provinces affectées par les conflits, 55% des 2.581 violations et atteintes aux droits de l'homme documentées sont attribuables à des agents de l'Etat et 45% à des combattants de groupes armés. Si le nombre de violations dans ces provinces est en baisse par rapport au semestre précédent (2.708 violations), il est en hausse par rapport à la même période l'année dernière (2.068 violations). Les violations par les agents de l'Etat ont été moins meurtrières (155 civils tués) alors que les atteintes par les groupes armés, bien qu'en légère baisse, ont entraîné la mort de plus de 386 civils, ce qui reste un sujet de préoccupation majeur. Parmi ces provinces en conflits, et à l'instar des semestres précédents, le Nord-Kivu reste de loin la plus affectée (1.213 violations), suivie de l'Ituri (317 violations), du Sud-Kivu (310 violations) et du Maniema (167 violations). À elles trois, les provinces du Kasai comptent 343 violations.

Le nombre de violences sexuelles liées au conflit reste important, avec au moins 245 victimes adultes. La majorité de ces violences sur les adultes a été perpétrée par des agents de l'Etat, notamment les militaires des FARDC, tandis que les principaux auteurs parmi les membres de groupes et milices armés, sont les combattants de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS), les Raïa Mutomboki et les miliciens Twa.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018, le BCNUDH a documenté 499 violations liées à des restrictions à l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire, soit plus que pour toute l'année 2015 (260 violations) et une augmentation significative par rapport aux six premiers mois de l'année 2017 (430 violations). Ce nombre confirme les restrictions croissantes de l'espace démocratique depuis 2015, opérées en quasi totale impunité, et qui menacent la crédibilité du processus électoral en RDC.

Si les agents de la Police nationale congolaise (PNC) restent les principaux auteurs de ces violations (231 violations) les militaires des FARDC (116 violations) ont montré une implication de plus en plus importante dans les restrictions de l'espace démocratique, notamment à travers la répression violente des manifestations pacifiques. Les violations liées à des restrictions de l'espace démocratique les plus rapportées concernent le droit à la liberté et à la sécurité de la personne (147 violations) et à la liberté de réunion pacifique (135 violations). Les membres d'organisations de la société civile (302 victimes), de partis politiques (77 victimes) et les journalistes et autres professionnels des médias (38 victimes) ont continué d'être particulièrement visés.

Malgré la libération de plusieurs prisonniers politiques ou d'opinion au cours du semestre, au moins 108 personnes restent détenues du fait de leurs opinions politiques ou d'activités citoyennes légitimes. Le BCNUDH est également préoccupé par les détentions prolongées notamment de personnes retenues à l'Agence nationale de renseignements (ANR), sans aucune supervision judiciaire, ainsi que le non-respect du droit à un procès équitable dans des affaires concernant des membres de partis politiques ou de la société civile. Le BCNUDH regrette ainsi le manque de volonté des autorités pour mettre en œuvre les mesures de décriminalisation, y compris celles prévues par l'Accord politique du 31 décembre 2016, qui permettraient un apaisement de la situation politique en vue de la tenue d'élections crédibles, libres et transparentes dans le pays.

Au cours du premier semestre de 2018, le BCNUDH a appuyé les activités des juridictions militaires dans le cadre de la lutte contre l'impunité. Au moins 52 militaires des FARDC et 34 agents de la PNC ont été condamnés pour des actes constitutifs de violations des droits de l'homme sur tout le territoire de la RDC. Ce semestre a par ailleurs été marqué par l'augmentation du nombre de décès en détention (120 décès) et une baisse du nombre d'évasions (243 évadés).

Le BCNUDH a organisé ou pris part à au moins 173 activités de renforcement de capacités des acteurs étatiques et non-étatiques en matière de droits de l'homme, en particulier la CNDH et le Ministère des droits humains. Ces activités, à l'intention de près 7.000 personnes dont 30% de femmes, ont notamment porté sur les mécanismes nationaux et internationaux de protection et de promotion des droits de l'homme, la protection des défenseurs des droits de l'homme, le respect des droits de l'homme dans le contexte électoral, la lutte contre l'impunité, la lutte contre les violences sexuelles, ainsi que sur la commémoration des journées internationales des droits de l'homme.

Enfin, dans le cadre de son programme de protection, le BCNUDH a traité 222 cas de menaces et de violations des droits de l'homme à l'encontre de 141 défenseurs des droits de l'homme, 39 journalistes et autres professionnels des médias, ainsi que de 37 victimes et cinq témoins de violations des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire congolais. Le BCNUDH s'inquiète du nombre de menaces, intimidations à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme (près de 64% des cas de protection).